

DROIT CONSTITUTIONNEL GENERAL

Second semestre 2020-2021

COURS DU PROF. DENIS BARANGER

LISTE DES QUESTIONS DE L'EPREUVE ORALE

1.	« La constitution, toute la constitution, rien que la constitution »
2.	« Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation ».
3.	Les principes généraux du droit
4.	Sources au sens formel et sources au sens matériel
5.	La définition de la norme juridique selon Hans Kelsen
6.	Qu'est-ce qu'un « pedigree » juridique ?
7.	L'arrêt <i>Heyriès</i>
8.	Le sens du terme « arbitrage » dans l'article 5 de la Constitution
9.	Ressources normatives et ressources contextuelles
10.	Existe-t-il des cas où un énoncé juridique peut contenir plusieurs normes ?
11.	L'interprétation juridique est-elle un acte de connaissance ou un acte de volonté ?
12.	L'arrêt « Syndicat général des ingénieurs-conseils »
13.	« interpréter, ce n'est rien d'autre que définir et faire connaître ce qu'est le contenu d'une norme édictée par une autre autorité ».
14.	Le statut normatif des principes généraux du droit selon René Chapus
15.	La théorie réaliste de l'interprétation
16.	La décision n° 73-51 DC du 27 décembre 1973 Loi de finances pour 1974

17.	Les interprétations de la décision 2012-654 DC du 9 août 2012
18.	Le principe de fidélité de l'interprète en droit constitutionnel comparé
19.	« la Déclaration des droits de l'homme est, explicitement ou implicitement, au frontispice des constitutions républicaines »
20.	Les usages de l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel
21.	« Une constitution n'est pas censée incorporer une théorie économique en particulier (...) Une constitution est faite pour des gens aux vues fondamentalement divergentes (...) »
22.	Les articles 1 et 20 de la Loi fondamentale allemande
23.	La volonté générale
24.	La pratique politique entre 1946 et 1958 a-t-elle « dénaturé » la constitution de la IVe République ?
25.	« la constitution se fait uniquement au moyen des textes (...) les intentions des auteurs ne comptent pas, ou du moins, elles ne possèdent pas de force constitutionnelle (...). La portée d'un texte ne se juge d'après ce que ses auteurs ont voulu ou cru faire, mais bien d'après ce qu'ils ont effectivement fait »
26.	Le légicentrisme
27.	La reconnaissance jurisprudentielle des libertés de 1946 à 1958
28.	La pratique institutionnelle sous la Quatrième République était-elle une « dénaturation » du texte constitutionnel ?
29.	L'autorité de la constitution sous la IIIe République
30.	Les décrets-lois
31.	La structure des déclarations de droit anglaises

32.	L'arrêt <i>Entick v. Carrington</i>
33.	Droit constitutionnel et science politique
34.	L'entrée en vigueur de la constitution
35.	La jurisprudence et les effets de l'entrée en vigueur de la constitution
36.	La loi organique
37.	L'arrêt <i>Marbury v. Madison</i>
38.	La rigidité constitutionnelle
39.	Le statut contentieux de l'ordonnance non ratifiée
40.	L'article 89 de la Constitution de 1958
41.	Le contrôle par le juge administratif de l'abrogation implicite des lois
42.	Les valeurs en droit constitutionnel
43.	Les principes en droit constitutionnel
44.	La charte de l'environnement
45.	Les impératifs d'intérêt général dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel
46.	L'article 38 de la Constitution
47.	Le contrôle de proportionnalité
48.	Le fait en droit constitutionnel
49.	La qualification juridique des faits en droit constitutionnel
50.	Le juge constitutionnel et les changements de « circonstances de fait »

51.	Les concepts en droit constitutionnel
52.	Le traitement du concept d'Etat en droit constitutionnel.
53.	les « conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale ».
54.	Le préambule de la Constitution de 1946
55.	La décision n° 2005-524/525 DC du 13 octobre 2005
56.	L'article 8 de la loi du 25 février 1875
57.	Domaine de la loi et domaine du règlement sous la Quatrième république
58.	Domaine de la loi et domaine du règlement sous la Cinquième république
59.	Les ordonnances de l'article 92 de la Constitution
60.	Le bloc de constitutionnalité
61.	Les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République
62.	Les normes de référence du contrôle de constitutionnalité non-incluses dans le bloc de constitutionnalité
63.	Les principes de valeur constitutionnelle
64.	Toutes les normes du bloc de constitutionnalité ont-elles valeur constitutionnelle ?
65.	La décision du 16 juillet 1971 était-elle un « coup de force » ? (P. Avril)
66.	La supra-constitutionnalité
67.	Le contentieux « Maastricht » devant le Conseil constitutionnel
68.	« Le pouvoir constituant est souverain »
69.	L'alinéa 5 de l'article 89 de la Constitution de 1958.

70.	La fondamentalité
71.	L'arrêt <i>Dehaene</i>
72.	« il n'appartient pas au Conseil constitutionnel, lorsqu'il est saisi en application de l'article 61 de la Constitution, d'examiner la conformité d'une loi aux stipulations d'un traité ou d'un accord international »
73.	La décision n° 98-400 DC du 20 mai 1998
74.	Les limites juridiques à la révision de la Constitution
75.	La rigidité constitutionnelle d'origine jurisprudentielle
76.	Le contrôle juridictionnel des lois organiques